MAIRIE DE SAINT-VINCENT DE TYROSSE



24 avenue Nationale 40230 SAINT-VINCENT DE TYROSSE

Tel: 05 58 77 00 21 contact@tyrosseville.com

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 5 AVRIL 2022

DELIBERATION N°20220405_18

L'an deux mille vingt-deux, le cinq avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Vincent de Tyrosse, dûment convoqué le trente mars, s'est réuni en Mairie, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Régis GELEZ, Maire en exercice.

PRESENTS: M. Régis GELEZ, M. Pierre LAFFITTE, Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL, M. Régis DUBUS, Mme Christine GAYON, M. Guy LUQUE, Mme Emmanuelle BRESSOUD, M. Jean-Marie LAFITTE, M. Alain LACAVE, Mme Sylvie BARTHELEMY, M. François MARTOUREY, M. Pascal BROCA, Mme Céline WAGNIART, M. Thierry ZALDUA, M. Joffrey ROMAIN, Mme Christelle ELOZEGUY, M. Julien LEROY, Mme Patricia GATEL, Mme Béatrice DUCASSE, Mme Adeline COUMAILLEAU, Mme Marielle LABERTIT, Mme Coralie LECOLIER, Mme Fusilha DESTENABE, M. Daniel GAUYAT, Mme Hélène LASSALLE

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR: Mme Patricia MORENO, pouvoir à M. Guy LUQUE; M. Stéphane JACQUOT, à Mme Emmanuelle BRESSOUD; M. Gilles DOR, à Mme Marielle LABERTIT; M. Thomas CASAMAYOU, à Mme Coralie LÉCOLIER.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, Mme Béatrice DUCASSE est nommée secrétaire de séance.

Quorum atteint : conformément à l'article L2121-17 du CGCT, le Conseil Municipal est valablement autorisé à délibérer.

Nomenclature: 7.1.2 Rapporteur: M. LUQUE

OBJET: BUDGET PRIMITIF 2022 / BUDGET ANNEXE DU CINEMA

VU les articles L.2312-1 et L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT l'avis des Commissions « Finances – Budgets participatifs » et « Intercommunalité - Administration générale – Jumelage » réunies le 21 mars 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE le budget primitif 2022 annexe du Cinéma chapitre par chapitre, les votes étant répertoriés dans le document joint.

La balance du Budget Primitif 2022 (RAR inclus) du cinéma se résume comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	22 540,00	22 540,00
INVESTISSEMENT	69 597,04	69 597,04
TOTAL	92 137 ,04	92 137,04

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La saisine de la juridiction peut se faire par envoi sur papier, dépôt sur place ou en ligne via le site sécurisé : www.telerecours.fr.

Certifié exécutoire

. par transmission au contrôle de légalité le 19/04/2022 N° acquittement : 040-214002842-20220405-20220405_18-BF

. par affichage du 19/04/2022 au 20/06/12022

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, Pour extrait certifié conforme



Le Maire, Régis GELEZ



Le Maire, Régis GELEZ

CINEMA - PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2022

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	RAR	BP	Total budget	Chapitre	RAR	BP	Total budget
Opérations d'Ordre				Opérations d'Ordre	FAC - 5.7.9	16 500,00	16 500,00
				021-Virement de la section de fonctionnement			-
				040 - Amortissements		16 500,00	16 500,00
Opérations Réelles		69 597,04	69 597,04	Opérations Réelles	1 2 2 2	53 097,04	53 097,04
001 - Résultat reporté N-1		53 097,04	53 097,04	001 - Résultat reporté N-1		-	-
16 - Emprunt Dettes Cautions		-		10 - Dotations + excédent de fct + FCTVA		53 097,04	53 097,04
21 - Immo corporelles		16 500,00	16 500,00				-
TOTAL		69 597,04	69 597,04	TOTAL	1	69 597,04	69 597,04

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	S		RECETTES			
Chapitre	BP	Chapitre	ВР			
Opérations d'Ordre	16 500,00	Opérations d'Ordre				
023 - Virement à la Section d'Investissement	PARTIES PARTIES					
042 - Amortissements	16 500,00					
Opérations Réelles	6 040,00	Opérations Réelles	22 540,00	YE		
011 - Charges à caractère général	5 740,00					
65 - Subventions obligatoires + équilibres	300,00	74 - Subventions	6 000,00			
66 - Charges financières (intérêts d'emprunts)	- 1	75 - Autres produits	16 540,00			
TOTAL	22 540,00	TOTAL	22 540,00			

1				

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	Α

Nombre de membres en exercice : 25
Nombre de membres présents : 25
Nombre de suffrages exprimés : 25
VOTES :

Abstentions <

Pour : \ 25

Date de convocation : 30/03/2022

Présenté par (1), la Maire A. Saint-Vincent de Tyness, le 5 aux With

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire.

A, Saint Vincent de Tyrosa, le 5 min? 2022
Les membres de l'assemblée délibérante (2).

	- O .
BARTHELEMYSylvie	Rochier
BRESSOUD Emmanuelle	Balod
BROCA Pascal	
CASAMAYOU Thomas	Pouroir à Mme Carphien
COUMAILLEAU Adeline	Coe with
DESTENABE Fusilha	
DOR Gilles	Recessit a cabertit
DUBUS Régis	
DUCASSE Béatrice	(B)
ELOZEGUY Christelle	Flores .
GATEL Patricia	
GAUYAT Daniel	
GAYON Christine	
GELEZ Régis	-411 -
JACQUOT Stéphane	Poulsi à Bressoul
LABERTIT Marielle	A
LACAVE Alain	
LAFFITTE Pierre	
LAFITTE Jean-Marie	a file
LASSALLE Hélène	



V – ARRETE ET SIGNATURES		V
ARRETE ET SIGNATURES		Α
LECOLIER Coralie	9	
LEROY Julien		7
LUQUE Guy		1
MARTOUREY François	4	7.
MORA-DAUGAREIL Stéphanie	9	Dilles
MORENO Patricia	Pocusi	1. Lugue
ROMAIN Joffrey		12
WAGNIART Céline		ana a
ZALDUA Thierry	Little	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A, le

- (1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
- (2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

Le Maire de Saint-Vincent de Tyrosse

certifie que le présent acte est devenu exécutoire par :

- transmission au contrôle de légalité le : 19 lou 12022
- affichage du: 19/04/2022 au: 20/06/2022
- notification à l'intéressé le :

Le Maire,



The particular and the particula

ALC: NO DE

